

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

ARRONDISSEMENT DE THIERS

COMMUNE DE THIERS

DCM 2026-46

Convention de bénévolat avec Monsieur José BERMUDEZ

Le Maire de la Commune de Thiers,

- **Vu** la délibération du 16 décembre 2025 reçue en sous-préfecture le 19 décembre 2025, approuvant le principe de recourir à des bénévoles sur certaines manifestations, projets ou missions et déterminant le cadre d'une convention de bénévolat ;
- **Vu** l'accueil d'une délégation d'argentins dans le cadre d'une coopération autour de la tradition coutelière entre la ville de THIERS et de TANDIL,
- **Considérant** la nécessité de disposer de traducteurs pour garantir de bonnes conditions d'échanges entre les argentins et les acteurs du territoire.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

Il est instauré une convention de bénévolat avec Monsieur José BERMUDEZ, né le 18/03/1950 à Tauste (Espagne), demeurant 108 avenue de la libération à Thiers, fixant les conditions de sa participation comme collaborateur occasionnel bénévole.

ARTICLE 2 :

Cette convention de bénévolat est établie pour la durée du séjour de la délégation argentine, soit du 9 au 18 mai 2026.

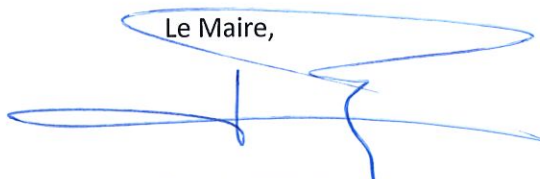
ARTICLE 3 :

La présente décision :

- fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique,
- sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité,
- sera transmise à Monsieur le Responsable du SGC de Thiers,

Fait à Thiers, le 10 mai 2026.

Le Maire,



Francis ROUX